Directive 147 (1959)

Situation dans la zone soviétique d'Allemagne

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant pris acte du rapport de la commission des Nations non représentées sur la situation dans la zone soviétique d'Allemagne (Doc. 1042),

Charge ladite commission de poursuivre l'examen de la situation dans cette région et d'en faire un nouveau rapport à l'Assemblée en temps voulu.